



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
**VILLE DE TAVERNY**

**COMPTE-RENDU DÉFINITIF**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2026**

L'an deux mille vingt six, le 22 mars à 10h00, le Conseil municipal de la commune de Taverny dûment convoqué par Madame le Maire le 17 mars 2026, s'est assemblé, en Salle des Fêtes - Place Charles de Gaulle.

Nombre de Conseillers en exercice : 35

Madame le Maire ouvre la séance et procède à l'appel nominal :

**MEMBRES PRÉSENTS :**

- Mme PORTELLI Florence, Maire ;
- M. LAMARCA Baptiste, Mme BOISSEAU-STAL Laetitia, M. KOWBASIUK Nicolas, Mme PRÉVOT Vannina, M. CARRÉ Florian, Mme KIEFFER Corinne, M. CLÉMENT François, Mme MUDHOO Ranjita, M. GASSENBACH Gilles, Mme ZIAMNI Taws, M. FONTBONNE Cyprien, Mme FAIDHERBE Carole, M. BELNOUE Philippe, Mme DA SILVA Céline, M. BOUSSAC Paul-Louis, Mme PICHON Laurianne, M. ARÈS Philippe, Mme BREVIÈRE Arlette, M. FORGET Alexandre, Mme TAVARÈS DE FIGUEIREDO Alice, M. KOURIS Patrick, Mme VIDAL Mélanie, M. BAGHDAOUI Mahdjoub, Mme DOHIN Elodie, M. GABORIT Christophe, Mme GRELLIER Isabelle, M. MENDES Matteo, Mme LOISIEL Ana, M. COTTINET Thomas, M. GITS Vincent, M. MICHEL Harold, Mme ZAÏDI Kathia, M. GALOPIN Clément, Mme TERRIOT Katia, formant la majorité des membres en exercice.

Madame le Maire désigne Monsieur Mahdjoub BAGHDAOUI président de séance jusqu'à l'élection effective du Maire, en sa qualité de doyen de l'assemblée.

**Madame le MAIRE :**

« Bonjour Mesdames et Messieurs, en tant que Maire sortant de cette commune et comme le veut la loi, j'ouvre la première séance du Conseil Municipal par le rappel des résultats des élections du 15 mars 2026.

- Inscrits: 18043,
- Abstentions: 8156,
- Votants: 9887,
- Votes blancs: 162,
- Nuls: 96,
- Votes exprimés: 9629,
- Sièges à pourvoir: 35.

Ont obtenu, "En avant Taverny", 6228 voix, et "Taverny demain avec Thomas

Cottinet", 3401 voix. Par dispositions du code électoral, la liste "En avant Taverny", conduite par moi-même, Florence Portelli, obtient 29 sièges et la liste "Taverny demain" conduite par Thomas Cottinet", obtient 6 sièges. Je vais donc procéder à l'installation du Conseil Municipal et déclarer si le quorum est atteint ou pas. Je vais appeler chacun des Conseillers municipaux nouvellement élus, afin qu'ils prennent place au sein du Conseil et comptabiliser les mandats. Le Conseil Municipal étant complet, le quorum est donc atteint. Conformément au code général des collectivités territoriales, selon lequel la séance, au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire, est présidée par le plus expérimenté des membres du Conseil Municipal, je désigne Monsieur Mahdjoub Baghdaoui Président de séance jusqu'à l'élection effective du Maire et je demande à Monsieur Baghdaoui de bien vouloir présider le Conseil Municipal. »

Après ces formalités, la séance a suivi l'ordre du jour de la convocation officielle.

## JURIDIQUE - ASSEMBLÉE

### 1. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE À L'ÉLECTION MUNICIPALE 2026 : ÉLECTION DU MAIRE

M. BAGHDAOUI présente le rapport :

Le résultat du scrutin municipal, du 15 mars 2026 et la répartition subséquente des sièges pour les conseillers municipaux et pour les conseillers communautaires, sont les suivants :

- Liste " En avant Taverny ", conduite par Madame Florence PORTELLI :  
- 6 228 voix, soit 29 conseillers municipaux et 7 conseillers communautaires ;
- Liste " Taverny demain avec Thomas COTTINET ", conduite par Monsieur Thomas COTTINET :  
- 3 401 voix, soit 6 conseillers municipaux et 1 conseiller communautaire ;

Le Maire est élu à bulletins secrets par le conseil municipal, parmi ses membres, au scrutin uninominal majoritaire à trois tours, pour six ans. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil municipal est présidé par le doyen d'âge présent.

Dès qu'il est élu, le Maire prend la présidence de la séance.

Ainsi, il est proposé au Conseil municipal :

- de procéder à l'élection du Maire, à bulletins secrets ;

## DÉBATS

Monsieur BAGHDAOUI :

« Bonjour Messieurs, dames, conformément à l'usage, de choisir le benjamin de l'assemblée, je propose de désigner Monsieur Mendes Matteo comme secrétaire de séance. Les membres du Conseil Municipal, me donnent-ils leur accord ? Oui ? J'invite maintenant les Conseillers Municipaux à procéder à l'élection du Maire. Je rappelle que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue, parmi les membres du Conseil Municipal. Si, après deux tours du scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin, l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrage, le plus âgé est déclaré élu.

Je dois constituer le bureau de vote en désignant deux assesseurs : Monsieur Rudy Coelho MARTINS et Madame Laura RODRIGEZ FERNANDEZ. J'invite les assesseurs, ainsi que le benjamin, à me rejoindre à la table de vote. J'appelle au dépôt de candidature aux fonctions de Maire, je rappelle d'ailleurs qu'aucun acte de candidature n'est exigé, aucune déclaration de candidature est obligatoire et aucune disposition légale réglementaire n'impose au candidat placé en tête de la liste de se présenter comme candidat à l'élection du Maire. Ceci étant dit, je demande aux candidats de se présenter. »

Madame PORTELLI :

« Pour la liste "En avant Taverny", je suis candidate. »

Monsieur BAGHDAOUI :

« Pour la liste "En avant Taverny", Madame Florence Portelli. »

Monsieur COTTINET :

« Pour la liste " Taverny demain", Thomas Cottinet. Et, même si les déclarations ne sont pas obligatoires et sont possibles, je vais en faire une très courte. Nous félicitons Madame le Maire et son équipe pour ce résultat que bien évidemment nous reconnaissons. Je me présente dans cette élection-là, ce matin, même si le résultat est connu, dans une logique de représentation des 3401 personnes qui nous ont apporté leurs voix. Nous allons, de nouveau, pendant tout ce mandat, faire ce travail de représentation, d'analyse et d'examen des dossiers, nous questionnerons parfois les dossiers, nous ferons des remarques, toujours sur les dossiers, jamais sur les personnes. Nous souhaitons le meilleur pour Taverny et que tout cela fonctionne du mieux possible, merci pour votre attention. »

Monsieur BAGHDAOUI :

« Les candidatures déposées sont, donc, celle de Madame Florence Portelli et de Monsieur Cottinet. Je vous remercie de bien vouloir remplir les bulletins de vote et les glisser dans l'enveloppe. Je rappelle simplement, que vous pouvez, soit, remplir le bulletin, soit, le laisser blanc ou mettre un bulletin blanc. J'invite maintenant les Conseillers municipaux à voter un par un.

Je vous informe que l'ensemble des Conseillers municipaux ont pris part au vote et que nous passons au dépouillement.

Je signale qu'il n'y a pas de bulletins blancs, ni de bulletins nuls. Nombre d'enveloppes dans l'urne, 35, suffrages exprimés, 35, bulletins nuls, 0, blancs, 0, Florence Portelli, 29 voix, Thomas Cottinet, 6 voix.

Je déclare que Madame Florence Portelli est élue Maire de Taverny. »

Madame le MAIRE :

« Mesdames et Messieurs, aujourd'hui, vous avez choisi de m'élire, pour la troisième fois, après un vote clair et massif de nos concitoyens, mon équipe et moi-même, sommes dépositaires d'une confiance et d'une exigeante attente. Tenir la barre dans un monde mouvant, dans une France en difficultés et la vie locale est gage de solidité. Donner à Taverny l'opportunité de continuer sa mue pour être une collectivité du troisième millénaire en répondant à plusieurs défis écologiques, c'est ce que nous devons aux générations futures, bien évidemment, de vivre ensemble et c'est pour ça que nous avons porté très haut, l'éducation et la culture et nous allons le faire dans ce présent mandat. De donner un toit à tout le monde et de permettre à nos concitoyens d'être propriétaire. La sécurité, qui est la première des libertés, et une nouvelle conception de l'aménagement du territoire. Dans notre programme, depuis que nous sommes élus, nous avons comme obsession que chaque endroit de la ville de Taverny ait un pôle de vie, de services publics et que personne ne soit isolé, c'est une nouvelle façon de voir la collectivité mais c'est comme ça que nous envisageons le "Taverny d'aujourd'hui et de demain", nous avons commencé avec la Place Charles de Gaulle, nous continuerons avec le pôle Verdun et nous finirons avec les Écouardes. Notre feuille de route est simple. Mettre en oeuvre notre programme, servir l'intérêt général en mettant de côté nos intérêts particuliers, être garant du bien public et avoir un comportement digne. Pour cela, je sais pouvoir m'appuyer sur une administration communale solide et un Cabinet tout aussi solide et remarquable. 7 ans c'est à la fois long mais c'est aussi rapide, quand on voit tout ce qu'il y a à faire mais vous savez que dès dimanche dernier, nous étions déjà aux manettes et au travail.

Merci de votre confiance, merci au public qui est venu ici, présent pour montrer cette affection, qui me touche énormément, qui nous touche particulièrement, merci à mon collègue fraîchement élu Maire de Pierrelaye, nous allons pouvoir faire de belles choses ensemble, merci à ma famille et à mes proches pour leur indéfectible soutien, il y a des moments qui sont moins faciles que d'autres et ils sont toujours là, comme les amis et merci, aussi, pour leurs conseils, car j'ai conscience que, chaque jours, je dois m'améliorer. Sans eux, je peux vous dire, que je ne serais pas là, alors mes chers concitoyens, nous allons continuer à écrire une belle page de l'histoire de Taverny, nous sommes extrêmement honorés de la confiance que vous nous avez témoigné, nous ferons tout pour en être dignes, pour rester à votre écoute, pour être des élus de proximité, mais des élus, aussi, qui savent montrer un cap et tenir le gouvernail, comptez sur nous, vive la République, vive la France et vive Taverny.

Je vais inviter le Conseil Municipal à fixer le nombre d'adjoints pour le mandat. Au préalable, je rappelle que le nombre maximum des adjoints, est fixé à 10, pour la commune, auxquels peut s'adjoindre 1 adjoint de Quartier. Je vous propose de fixer en conséquence le nombre d'adjoints à 10 et je vais mettre aux voix, l'élection des adjoints et pour « En avant Taverny » nous allons proposer une liste composée de 10 noms mais, avant, il va falloir que vous votiez le fait que je fixe le nombre d'adjoints à 10 et pour cela, êtes-vous déjà tous d'accord pour voter à main levée ? Qui est contre le fait de porter le nombre d'adjoints à 10 ? Qui s'abstient ? Unanimité, je vous remercie. Je vais vous lire la liste des 10 adjoints, mais, est-ce qu'il y a, du côté de Monsieur Cottinet, une présentation d'une liste d'adjoints ? »

Monsieur COTTINET :

« Non, il n'y a pas de liste. »

Madame le MAIRE :

« Merci. Je vais vous lire la liste pour "En avant Taverny" »

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Monsieur LAMARCA Baptiste
- 2<sup>ème</sup> Adjointe : Madame BOISSEAU-STAL Laetitia
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur KOWBASIUK Nicolas
- 4<sup>ème</sup> Adjointe : Madame PRÉVOT Vannina
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur CARRÉ Florian
- 6<sup>ème</sup> Adjointe : Madame KIEFFER Corinne
- 7<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur CLEMENT François

- 8<sup>ème</sup> Adjointe : Madame MUDHOO Ranjita
- 9<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur GASSENBACH Gilles
- 10<sup>ème</sup> Adjointe : Madame ZIAMNI Taws

Même si ça ne relève pas du vote, je vais quand même citer les Conseillers municipaux délégués :

- Monsieur FONTBONNE Cyprien aux Jumelages et aux Actions humanitaires
- Madame FAIDHERBE Carole à l'Aménagement du territoire et aux mobilités
- Monsieur BELNOUE Philippe à la Jeunesse et Citoyenneté
- Madame DA SILVA Céline aux Espaces verts, au Fleurissement et à la Protection animale
- Monsieur BOUSSAC Paul au Logement et à l'Habitat digne
- Madame PICHON Laurianne à la santé
- Monsieur ARES Philippe aux Travaux et à la Voirie
- Madame BREVIÈRE Arlette au Patrimoine et aux Relations avec les Cultes
- Monsieur KOURIS Patrick à la Petite enfance

Nous allons élire les Adjoints au scrutin secret de la liste à la majorité absolue, on va vous inviter à remplir le bulletin de vote, à l'insérer dans une enveloppe et j'appellerai les Conseillers les uns après les autres, vous vous approcherez de la table de vote et on pourra constater que vous votez bien.

Je reconstitue le bureau précédemment établi avec Monsieur Mendes et les 2 assesseurs.

Nous avons donc 35 suffrages exprimés et nous allons procéder au dépouillement.

Il y a eu 35 suffrages exprimés, 6 blancs et 29 bulletins pour "En avant Taverny" la liste proposée par "En avant Taverny" est donc élue.

Je vais maintenant appeler les Adjoints et leurs remettre l'écharpe tricolore.

Comme la loi nous le demande, je vais vous lire " la charte de l' élu local ". Nous allons signer, avec Monsieur Baghdaoui, le secrétaire de séance et les deux assesseurs, le Procès Verbal et je vais donc clôturer la séance et vous dire que la prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le 09 Avril 2026 à 20H et que vous êtes bien évidemment tous présents le 09 Avril à 20H.

Très bonne journée et merci beaucoup. »

## Délibération N° 022-2026-JUR01

### DÉLIBÈRE

#### Article 1er :

Les résultats du scrutin au 1<sup>er</sup> tour sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	35
Nombre de bulletins déposés (nombre de votants)	35
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	35

Suffrages obtenus par candidat :

Mme Florence PORTELLI	29 voix
M. Thomas COTTINET	6 voix

Conformément au procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints, annexé à la présente délibération.

#### Article 2 :

Madame Florence PORTELLI a été proclamée Maire, à la majorité absolue, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

#### 2. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE À L'ÉLECTION MUNICIPALE 2026 : FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

**MME LE MAIRE** présente le rapport :

Une fois le Maire élu, le conseil municipal fixe, ensuite, le nombre d'Adjoints au Maire, dans la limite de 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Le conseil municipal de la commune de Taverny étant composé de 35 membres, le nombre total des Adjoints au Maire ne peut pas excéder 10.

Il est précisé que le conseil municipal n'est pas tenu par le choix des élus du mandat précédent.

## Délibération N° 023-2026-JUR02

### DÉLIBÈRE

#### Article 1er :

Le nombre d'Adjoints au Maire est fixé à 10.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

### 3. INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUITE À L'ÉLECTION MUNICIPALE 2026 : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

**MME LE MAIRE présente le rapport :**

Les conseillers municipaux, après avoir fixé le nombre d'Adjoints au Maire, procèdent à l'élection de ces derniers, à bulletins secrets et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Chaque liste de candidats est composée, alternativement, d'un candidat de chaque sexe et doit comporter, au plus, autant de conseillers municipaux que d'Adjoints à désigner.

Ces derniers sont intégrés à la liste soumise au scrutin au rang convenu par les candidats figurant sur cette liste.

Les Adjoints au Maire sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la liste des Adjoints au Maire doit désormais être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

La liste qui remporte le scrutin obtient tous les sièges à pourvoir. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

#### **Délibération N° 024-2026-JUR03**

#### **DÉLIBÈRE**

##### **Article 1er :**

Conformément au procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints, annexé à la présente délibération, les résultats du scrutin, au 1<sup>er</sup> tour, sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de bulletins déposés (nombre de votants)	35
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages déclarés blancs	3
Nombre de suffrages exprimés	29

Suffrages obtenus par chacune des listes candidates :

Liste « En avant Taverny »	29 voix
----------------------------	---------

La liste « En avant Taverny », conduite par Monsieur LAMARCA Baptiste, obtient la majorité absolue des suffrages exprimés.

##### **Article 2 :**

Les candidats figurant sur la liste conduite par Monsieur LAMARCA Baptiste ont été proclamés adjoints et immédiatement installés. Ils ont pris rang dans l'ordre de leur liste, soit :

- 1<sup>er</sup> Adjoint : Monsieur LAMARCA Baptiste
- 2<sup>ème</sup> Adjointe : Madame BOISSEAU-STAL Laetitia
- 3<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur KOWBASIUK Nicolas
- 4<sup>ème</sup> Adjointe : Madame PRÉVOT Vannina
- 5<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur CARRÉ Florian

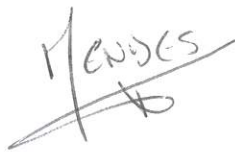
- 6<sup>ème</sup> Adjointe : Madame KIEFFER Corinne
- 7<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur CLEMENT François
- 8<sup>ème</sup> Adjointe : Madame MUDHOO Ranjita
- 9<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur GASSENBACH Gilles
- 10<sup>ème</sup> Adjointe : Madame ZIAMNI Taws

#### QUESTION

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 11h10.

Le Secrétaire

Monsieur MENDES Matteo



Le Maire

Florence PORTELLI

